

L'Université de Montpellier s'engage pour l'égalité des droits de ses personnels LGBT

Montpellier - Publié le mercredi 12 octobre 2016 à 9 h 49 - Initiative n° 78314

Améliorer le quotidien professionnel des personnels LGBT (lesbiens, gays, bisexuels et transgenres) : tel est l'objectif de la charte d'engagement signée par l'Université de Montpellier avec l'association l'Autre cercle, le 12/10/2016, annonce l'université. Elle indique être « la première université française à adopter ce texte », après plusieurs grandes entreprises et organisations ou collectivités territoriales.

La charte s'articule autour de quatre axes de travail :

- créer un environnement inclusif pour les agents LGBT ;
- veiller à l'égalité de droits et de traitement ;
- soutenir les agents victimes de discrimination ;
- mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques.

« Elle concerne les personnels de l'université mais un travail similaire sera réalisé pour créer un environnement inclusif pour les étudiants LGBT », indique l'université.

L'Autre cercle est « une association de professionnels LGBT ou pas », qui se donne pour missions « d'observer et attester de la situation de LGBT dans le monde du travail ; accompagner, fédérer, engager les acteurs du monde du travail et les membres de l'Autre cercle », affirme l'association sur son site. Son observatoire a notamment publié un livre blanc en 2014 et un référentiel de bonnes pratiques RH.

La lutte contre les discriminations à l'Université de Montpellier

La signature de la charte d'engagement LGBT intervient dans le cadre de la semaine de lutte contre l'homophobie organisée à l'Université de Montpellier du 6 au 13/10/2016. Cet évènement propose un ensemble d'actions pour sensibiliser étudiants et personnels aux discriminations liées à l'orientation et à l'identité sexuelle (projection de film, conférence, lecture déambulatoire, tournois sportifs).

La prévention des discriminations et la promotion de la diversité sont « au cœur de ses valeurs » selon l'université. Elle indique s'engager aussi :

- « en faveur de l'égalité femmes/hommes (mois des femmes, ateliers 'tremplin pour la réussite des femmes') ;
- contre le racisme et l'antisémitisme (nomination d'un chargé de mission 'racisme et antisémitisme', semaine d'action prévue en mars 2017) ;
- contre les discriminations liées au handicap (un schéma directeur du handicap a été voté en CA le 20/06/2016) ».

Université de Montpellier



• Établissement d'enseignement supérieur et de recherche situé dans la ville de Montpellier, ayant existé entre 1289 et 1793, puis entre 1896 et 1970

• Recréé le 01/01/2015 de la fusion des universités Montpellier 1 et Montpellier 2.

- 40 000 étudiants
- 17 composantes de formation
- 72 unités de recherche
- Président : Philippe Augé

Université de Montpellier

Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE



Fiche n° 1505, créée le 19/02/14 à 11:42 - M&J le 28/04/14 à 16:05

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »